

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition au CC de Dobre Otilia et crts - Le métro M3 jusqu'à Maillefer, maintenant ! Ensuite étude d'une liaison vers Epalinges/Croisettes (M2) (PE22/008)

Présidence : Françoise PIRON ;

Membres présents : Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ;
Christine GOUMAZ ; Elouan INDERMÜHLE ;
Mountazar JAFFAR ; Sevgi KOYUNCU ; Prisca MORAND ;
Antoine PIGUET ; Yvan SALZMANN ; Maurane VOUGA.

Membres excusés : Romane BENVENUTI.

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, Municipale en charge de
Finances et Mobilité

M. Patrick Etournaud, chef de Mobilité et espaces publics

Pétitionnaires : Mme Otilia Dobre ; Mme Magali Fracheboud

Rapporteur : Yvan Salzmänn

Notes de séances Frédéric Tétaz.

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 11.01.2023

Début et fin de la séance : 16h30 – 19h10

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Madame Dobre dit qu'elle habitait Lausanne jusqu'en 2013 et au Mont-sur-Lausanne depuis. Elle présente l'évolution du quartier de Maillefer depuis 2008 (voir annexe en fin de PV). Le 22 novembre 2022, elle a participé à une rencontre « question Mobilité » organisée dans la salle du Conseil communal du Mont par un groupe sur la mobilité créé à l'initiative de la municipale des infrastructures du Mont. Lors de cette rencontre, la problématique des transports en commun a pu être abordée. La municipale du Mont s'est déclarée favorable au prolongement de la ligne M3 du métro et est prête à collaborer avec la Municipalité de Lausanne pour prolonger cette ligne avec un terminus à Bellevaux avec deux arrêts supplémentaires en passant par Maillefer.

Madame Fracheboud habite le quartier depuis 2010. Il n'y avait pas de transports publics à l'époque dans le nouveau quartier. L'association de quartier a dû se battre pour obtenir d'abord le passage d'un minibus dont la fréquence était très réduite, puis pour obtenir une desserte en bus à peu près convenable aujourd'hui. Le futur M3, qui s'arrêtera à la Tuilière, laissera à nouveau de côté les habitants de ce quartier parce qu'il n'y aura pas de liaison jusqu'à

Conseil communal de Lausanne

Maillefer. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent une prolongation de la ligne passant sous la route de Maillefer pour aller au terminus à Bellevaux. Il pourrait y avoir une variante où la ligne transiterait par Le Mont. Il y a une augmentation de la population, et elle va s'accroître. Dans le quartier, il y a 600 ménages, soit environ 1600 à 1700 personnes. Les pétitionnaires ont pu constater une grande attente des habitants et des commerçants. La ligne de bus 3 devrait arriver dans le quartier d'ici fin 2023, mais elle doute de la réalisation. Si on veut réduire l'impact de la voiture, il faut développer de meilleurs transports publics. Il serait plus simple de développer la ligne M3 jusque dans le quartier pour réduire l'encombrement des routes.

Question aux pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que le projet du développement du M3 est piloté par l'État. La Municipalité a cette même question pour le développement du métro autour du Chalet-à-Gobet. La planification des transports publics se fait à l'échelle de l'agglomération du PALM pilotée principalement par l'État en collaboration avec les communes. La demande de la connexion du quartier de Maillefer au M3 est légitime. À vue humaine, la connexion se fera vraisemblablement par bus. La connexion est prévue dans le cadre du développement du métro M3 qui arrivera à la Blécherette. Des lignes tangentiels sont prévues dans le futur développement du réseau. Elles partiraient depuis plus bas dans la ville et relieraient aux axes forts de tram, Bergières, Blécherette et ensuite Bellevaux, Sauvabelin en passant par Maillefer. Elles relieraient le terminus du M3 au M2 par Maillefer, mais par bus. Le prolongement de la ligne de bus 3 a tardé ces dernières années. Cela est aussi dû à des relations intercommunales compliquées. Désormais la nouvelle Municipalité du Mont est attentive et ouverte. Elle est prête à s'engager. Mais durant de nombreuses années, la stratégie du Mont était de laisser Lausanne assumer les charges et développer les transports publics jusqu'aux abords des frontières communales du Mont. Les problèmes ont aussi concerné la gestion du trafic autour de l'école de la Clochette. Elle a rencontré la nouvelle municipale du Mont qui, désormais, a une attitude plus positive. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions pour les zones limitrophes intercommunales, dont notamment la question du prolongement de la ligne de bus 3. Il y a des travaux à prévoir pour le gabarit de la route. La rupture de dialogue entre les deux municipalités a fait perdre du temps.

La présidente rappelle que le Conseil communal a voté, dans le Plan directeur communal, la volonté de prolonger le M2 et le M3.

Un commissaire déplore la situation autour du début des travaux de la gare CFF qui affecte aussi le début des travaux du M3. Il convient que ce retard est regrettable non seulement pour Lausanne mais aussi pour les communes voisines.

Madame Dobre demande s'il serait possible de profiter du report du début des travaux du M3 pour militer pour développer la prolongation. Elle note que les axes routiers empruntés par les bus 8 et 3 entre Bellevaux en direction du centre-ville, en passant par Aloys-Fauquez sont congestionnés le matin et le soir. Elle estime que s'il y avait une alternative dans le sens inverse du trafic usuel, ces axes seraient désengorgés. Cela permettrait de rejoindre la gare depuis Bellevaux, Maillefer, Blécherette en direction du centre-ville. Elle rappelle les statistiques qui prévoient 170'000 habitants à Lausanne en 2032.

Madame Fracheboud rappelle une nouvelle fois les encouragements qu'elle a reçus d'habitants du quartier pour continuer à se battre.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Conseil communal de Lausanne

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée.

La présidente prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité en la remerciant de sa présence.

Délibération de la COPET

La présidente demande ce qui peut être fait en attendant que les travaux de la gare et du M3 commencent. Elle propose la rédaction d'un vœu.

Un commissaire soutient la rédaction d'un vœu qui demanderait à la Municipalité de trouver des solutions réalisables rapidement pour mieux relier ces quartiers au réseau des transports publics.

Une commissaire rappelle que la pétition demande spécifiquement la prolongation du M3 pour desservir Maillefer.

La présidente rappelle que le plénum a déjà acté le souhait de prolonger le M3 et le M2 dans le PDCOM. Comme le début des travaux de la gare est retardé, cela reporte aussi le début des travaux du M3. Il faut dès lors trouver une solution intermédiaire.

Une commissaire souligne que la pétition demande la prolongation du M3, ce qui est répondu par le PDCOM. Elle se demande si c'est le rôle de la commission de rédiger un vœu pour trouver une solution transitoire réalisable avant le début des travaux.

La présidente rappelle que la pétition évoque aussi la promesse de prolongation de la ligne de bus n° 3 qui tarde à se réaliser. À son avis, pour cette raison, la Commission des pétitions est tout à fait habilitée à proposer la prolongation rapide de la ligne de bus n° 3.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité de demander une meilleure fréquence de la ligne de bus 'sparadrap' n° 23.

La présidente n'est pas sûre que la ligne de bus n° 23 desserve tout le monde. Elle propose de ne pas citer de numéro de ligne en particulier, mais de demander à trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Un commissaire dit que la pétition peut aussi être renvoyée à l'autorité compétente. Le M3 est de compétence cantonale. Il plaide pour le renvoi de la pétition accompagnée du vœu d'accélérer le processus au Grand Conseil ou aux services concernés. Il craint qu'en renvoyant la pétition à la Municipalité pour étude et communication, l'objectif ne soit pas atteint.

La présidente relève que la compétence pour le métro est cantonale, mais pour les lignes de bus, la Ville est compétente.

Un commissaire dit qu'il ne s'agit pas de refuser une communication ou un rapport-préavis. La pétition peut être transmise à l'autorité compétente, mais le Conseil doit se prononcer formellement sur le choix entre communication ou rapport-préavis.

La présidente dit que la transmission pour communication à la Municipalité appuie cette dernière dans ses négociations avec le Canton pour trouver des solutions en vue d'accélérer le début des travaux.

Une commissaire dit que si on voulait transmettre à l'autorité compétente, il faudrait faire une nouvelle pétition car cette pétition demande la prolongation des lignes M2 et M3. La pétition

Conseil communal de Lausanne

ne parle pas de solution transitoire. En adoptant le PDCom, le Conseil est déjà été dans le sens de la demande de la pétition. À son avis, la seule chose que la Commission des pétitions peut faire est la transmission à la Municipalité pour étude et communication avec un vœu.

La présidente formule le vœu comme suit :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse son possible pour accélérer le développement des lignes de bus 3 et 23 afin de desservir le chemin de Maillefer.

- Vote du vœu : l'unanimité des membres présents acceptent le vœu.
-

Conclusion de la commission :

<p><u>Vote</u> : <i>Par 10 voix pour étude et communication, 1 voix pour rapport-préavis et 0 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>

Lausanne, le 19 janvier 2023

Le rapporteur :

Yvan Salzmänn

Conseil communal de Lausanne

CHRONOLOGIE ECOQUARTIER MAILLEFER – Gérance SCHL - LIGNE TL 23 : évolutions, actions	
01.02.2008	Pose 1ère pierre du premier écoquartier labellisé de suisse romande – Maillefer I. Le lotissement a été l'un des premiers à obtenir le label Minergie-ECO. Toutes les toitures sont végétalisées et équipées de panneaux solaires d'environ 30 m2 par immeuble. A noter qu'aucune circulation de voitures ne se fait à l'intérieur du quartier.
01.02.2009	Arrivée premiers habitants - 45 logements habités (Maillefer I, ch. de Maillefer no 101 à 105 – Lausanne)
01.04.2010	90 logements habités (Maillefer no 101 à 111 – Lausanne)
01.09.2010	Premières informations reçues sur le prolongement ligne TL 3 vers Maillefer
01.03.2011	150 logements habités (Maillefer no 101 à 119 – Lausanne)
01.04.2011	Première pétition adressée au TL pour demander un bus = 900 signatures récoltées à Maillefer et aux environs
01.10.2011	Courriers rappels aux municipaux de Lausanne et Mont
10.11.2011	Eclairage ch. de Maillefer, démarche commune du Mont
01.02.2012	18.02.2012 - Inauguration à Maillefer de la ligne TL 23 organisée par TL et AVM (AVM=Association Village Maillefer) 20.02.2012 - Mise en service ligne 23, bus petite capacité MSA de 22 places : trois arrêts : Forêt, Entre-Bois et Maillefer Horaire restreint : toutes les 20 min. du lundi au vendredi de 6h00 à 8h00 h et de 15h30 à 19h00 ; le samedi de 10h00 à 18h00. Pas de bus le dimanche. Changement de bus à l'arrêt Forêt, la ligne ne desservant pas l'arrêt Bellevaux. L'arrêt de bus Maillefer ne dispose d'aucune infrastructure si ce n'est un simple panneau d'indication. Début relations suivies avec TL. Séances, échanges d'information, relevés fréquentation
01.11.2012	TOTAL 233 logements habités à Maillefer I (no 101 à 125 Lausanne - 13 immeubles).
05.11.2012	Sondage sous forme de questionnaire envoyé aux 233 familles pour mieux comprendre et exprimer leurs attentes
17.12.2012	Demande d'amélioration adressée aux communes et aux TL, aux municipaux Lausanne et Mont
13.02.2013	Réponse des TL
15.03.2013	Réponse du syndic Brélaz : "réalisation de la prolongation de la ligne TL 3 a été promise à être mise en service peu de temps après l'installation des nouveaux habitants. Mais les aménagements routiers ainsi que des expropriations, la réalisation du projet reporté aux environs de 2020."
01.06.2013	302 logements habités (dont 69 logements Maillefer II, -2 immeubles- no 127 à 135 au Mont-sur-Lausanne)
01.09.2014	Courriers rappels
01.05.2015	Pétition de protestations adressée aux TL et communes, à la suite des changements horaires sans préavis le 27 avril: 285 signatures
07.06.2015	Courrier à la Municipalité de Lausanne, du Mont et TL

24.07.2015	Réponse du syndic Sueur : "pas de compétence pour les horaires ; responsabilité de l'infrastructure en collaboration avec TL et la commune de Lausanne pour le prolongement de la ligne TL 3".
9.10.2015	Réponse du syndic Brélaz : "amélioration de la déserte TL 23 ; prolongement de la ligne TL 3 nécessite une reprise de la voirie, la création d'un giratoire de rebroussement pour les trolleybus et son électrification. L'investissement planifié à l'horizon 2017-2020".
14.12.2015	Nouveaux horaires du lundi au samedi de 5h40 à minuit toutes les 20min Pas de bus le dimanche. Taxibus matin et nuit avec surtaxe 4. fr.
01.12.2016	Sondage pour un service le dimanche. Demande aux TL
12.12.2016	Horaires à 15 min aux heures de pointes du lundi au vendredi
23.09.2018	Service du dimanche à 20 minutes
28.06.2019	Courrier à Mme Florence Germond. Accusé de réception reçu le 4.07.2019.
28.06.2019	Courrier envoyé à M. Sueur, syndic du Mont. Pas de réponse
08.07.2019	Mise en service autobus moyen AB TL, 45 places. Détour par les chemins du Rionzi et Petit-Flon Itinéraire petit bus abandonné. Suppression fréquence 15 mn heures de pointes et des connexions facilitées Retour à la cadence de tous les 20 min. Circulation ralentie aux heures de pointes, horaires et correspondances pas assurées
01.07.2019	Pose d'une borne information et 1 petit banc en métal au terminus du bus 23 à Maillefer
31.08.2019	407 logements habités gérance SCHL (dont Maillefer III, 105 logements, 2 immeubles, ch. de Maillefer 63 à 71) 178 logements habités gérance Retraites Populaires (ch. de Maillefer 53-55-57, 137, 139-145) TOTAL 585 logements du nouveau quartier Maillefer. Environ 1700 habitants.
04.09.2019	Visite guidée dépôt TL La Borde
23.10.2019	Rencontre avec Mme Florence Germond. Le plan de l'évolution reçu
24.10.2019	Courrier Rappel envoyé à M. Sueur, syndic du Mont. Réponse reçue le 13.11.2019.
02.06.2022	Dépôt de la pétition "Le métro M3 jusqu'à Maillefer, maintenant ! munie de 937 signatures.
En attente	- Second bus aux heures de pointe - Amélioration des trajets Centre-ville à Maillefer (perte de temps avec 23) - Prolongement de la ligne 3 jusqu'à Maillefer. Délai ? - M3 avec arrêt à Maillefer